



Conseil général
1081 Montpreveyres

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE MONTPREVEYRES

Séance du : 3 septembre 2020
Présidence : Mme Martine Borgeaud
Présence : 24 conseillers

PREAVIS MUNICIPAL N° 04/2020 : Adoption des statuts – Projet de régionalisation de l'épuration Moyenne-Broye (EMB)

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal N° 04/2020 présenté le 3 septembre 2020 ;
- ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet;
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'adopter les statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Moyenne-Broye (EMB)

Accepté avec 20 OUI, 1 NON et 3 ABSTENTIONS au vote à mains levées.
La Présidente ne vote pas.

Ainsi délibéré en séance du 3 septembre 2020

Montpreveyres, le 5 septembre 2020

Le Conseil général de Montpreveyres

Martine Borgeaud
Présidente



Flavio de Almeida F.
Secrétaire

*En application de l'article 145 de la loi sur les communes LC, les décisions prises par le Conseil général, revêtant un caractère politique prépondérant, de même que les contestations portant sur des vices de procédure ou d'autres irrégularités susceptibles d'avoir affecté la décision du Conseil peuvent faire l'objet d'un recours administratif au Conseil d'Etat, conformément à la procédure administrative (Loi sur la procédure administrative – BLV 173.36).
La requête doit être adressée au plus tard dans les trente jours dès la publication de la décision attaquée.*